

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 59

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHES, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Le Maire

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de M. Parrilla-Etchart,

OBJET : FINANCES - Exercice 2019 – Budget principal – Compte administratif.

Le compte administratif 2019 du budget principal a pour objet de présenter l'exécution et les résultats de l'exercice 2019, pour lequel les crédits votés représentaient globalement 127,7 M€, ainsi répartis :

Crédits votés	Budget primitif	Décisions modificatives	TOTAL
Section d'investissement	39 255 000,00	15 029 000,00	54 284 000,00
Sestion de fonctionnement	72 415 000,00	1 040 000,00	73 455 000,00
TOTAL	111 670 000,00	16 069 000,00	127 739 000,00

I L'EXECUTION BUDGETAIRE

Celle-ci se présente schématiquement de la manière suivante :

	Crédits votés 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2019
Recettes d'investissement	54 284 000,00	34 788 271,62	9 353 000,00
Dépenses d'investissement	54 284 000,00	31 977 288,81	15 818 852,86
Solde d'investissement		2 810 982,81	
Résultat reporté d'investissement 2018		305 743,27	
Résultat cumulé d'investissement		3 116 726,08	
Recettes de fonctionnement (y compris produit des cessions)	73 455 000,00	80 671 410,22	
Dépenses de fonctionnement	73 455 000,00	72 873 211,00	
Résultat de fonctionnement 2019		7 798 199,22	
Résultat reporté de fonctionnement 2018		300 000,00	
Résultat cumulé de fonctionnement		8 098 199,22	
Résultat global de clôture		11 214 925,30	

Il convient tout d'abord de souligner que trois éléments marquants ont caractérisé l'exécution du budget 2019.

Tout d'abord 2019 a été la deuxième année de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation. Comme en 2018, elle a été totalement neutre pour la collectivité du fait du mécanisme de dégrèvement retenu, qui lui a permis de continuer à bénéficier de l'évolution des bases d'imposition, et donc d'une dynamique de produit dans son budget.

Ensuite, l'exécution du budget 2019 s'est inscrite dans le cadre du contrat avec l'Etat, qui plafonne l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % maximum.

Enfin, le droit d'accès payant aux Fêtes de Bayonne a été reconduit en 2019 et la recette générée par les ventes de bracelets, comptabilisées dans le budget annexe des fêtes, a permis de faire passer la subvention du budget principal en dessous du million d'euros.

1. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de l'exercice s'élèvent globalement à 74,2 M€ (80,7 M€ avec les cessions), contre 72,3 M€ au compte administratif 2019. Nous pouvons donc noter entre 2018 et 2019 une évolution significative de 2,7 %, qui s'explique notamment par la dynamique de la fiscalité directe et indirecte.

Le produit des impôts locaux 2019 (taxe d'habitation et taxes foncières) est de 32,8 M€, en progression de 3,22 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution favorable s'explique par la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 2,2 % votée par le Parlement en Loi de Finances 2019, ainsi que par l'accroissement physique des bases en lien avec la poursuite des constructions sur le territoire de la commune.

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 5,7 M€, en hausse de 10 %. Nous constatons une hausse du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 260 K€ (3,61 M€ contre 3,35 M€ en 2018). Le produit de la taxe de séjour progresse significativement, de 300 à 491 K€. En 2019 près de 170 K€ ont été reversés par les plates-formes de réservation, intermédiaires de paiement, pour la première année conformément aux nouvelles dispositions réglementaires. La taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) progresse également, de 437 K€ à 561 K€, sous l'effet de l'augmentation des tarifs en 2019, Bayonne étant passée au-delà de 50 000 habitants. Au total, ces trois taxes ont généré un produit supplémentaire de 590 K€. Concernant la taxe sur l'électricité, le produit encaissé en 2019 se situe légèrement en dessous de celui de 2018, à 979 K€ (1 032 K€ en 2018).

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Pays Basque représente 14,8 M€, il est ajusté pour - 25 K€, suite à la prise de compétence optionnelle « action sociale » et à la reconnaissance de l'intérêt communautaire d'aide alimentaire « Table du soir » par la CAPB.

Parmi les dotations et subventions de fonctionnement reçues, la Dotation globale de fonctionnement représente 7,5 M€, en hausse de 2,3 % par rapport à 2018 (+ 170 K€). Cette hausse provient de la prise en compte de l'augmentation de la population de la commune, notamment dans le calcul de la Dotation de solidarité urbaine et de la Dotation de péréquation. Les dotations de compensation d'exonération de fiscalité directe décidée par l'Etat représentent 2,09 M€, elles progressent de 4,23 % par rapport à 2018 (+85 K€).

Enfin, les autres dotations, subventions et participations reçues sont en baisse de 250 K€, sous l'effet notamment de la fin de la participation de l'Etat pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (-90 K€), de la fin du financement FEDER pour les actions transfrontalières Créacity (-120 K€), ou encore du décalage dans le temps dans la perception des subventions FEDER pour la plaine d'Ansot.

Concernant le produit des services, il est constaté une baisse des recettes de stationnement sur voirie de -250 K€ (- 15 %), en lien avec les travaux du Tram'Bus, la requalification des espaces publics et l'évolution de l'offre de stationnement ; cette baisse avait été anticipée au BP 2019. Les autres recettes d'exploitation sont globalement stables, à noter toutefois une progression de 5 % des recettes d'occupation du domaine public (+ 56 K€). Quant aux loyers encaissés par la commune, leur progression entre 2018 et 2019 s'explique par la location des arènes dans le cadre des concerts de l'été (quatre concerts en 2019 contre un seul en 2018).

Enfin, les produits exceptionnels (hors cessions) s'élèvent à 834 K€ en 2019 contre 287 K€ pour l'exercice précédent. Ils sont constitués notamment pour 500 K€ par le reversement par la CAPB d'une partie du résultat de la régie des eaux transférée en 2018, correspondant à la valorisation des stocks, et pour 150 K€ par des remboursements d'assurance.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élèvent à 63,8 M€ contre 63,2 M€ au compte administratif 2018.

En retenant le périmètre du contrat budgétaire conclu avec l'État (soit les dépenses réelles de fonctionnement hors dotation aux provisions, et hors atténuations de charges et de produits), l'évolution entre 2018 et 2019 est limitée à 0,70 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 36,15 M€ contre 35,38 M€ en 2018. La masse salariale progresse ainsi de 2,17 %. Cette évolution est liée au glissement vieillesse-technicité pour 300 K€, à la mise en œuvre progressive du protocole « PPCR » (parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour 140 K€, au recours accru aux auxiliaires et au personnel extérieur (280 K€), et à une amélioration de l'action sociale (40 K€).

Les charges « à caractère général » (achats, fluides et charges externes) totalisent 15,1 M€ avec une progression très maîtrisée de 0,9 %, soit 135 K€. Elles sont significativement inférieures aux prévisions de l'exercice (16 M€).

Les subventions et contributions obligatoires s'établissent à 10,46 M€ (10,37 M€ déduction faite de reversements de taxe d'eau et d'assainissement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les années antérieures où la Ville exerçait la compétence) contre 10,12 M€ en 2018. Cette évolution de 235K€ correspond pour l'essentiel à la progression de la subvention au CCAS, dans le cadre du développement notamment des actions en faveur des personnes âgées dépendantes.

Pour la deuxième année consécutive, grâce à la mise en place du bracelet « Pass'Fêtes », la subvention d'équilibre au budget des fêtes est en baisse (-85 K€ entre 2018 et 2019), baisse qui a permis de renforcer le soutien aux associations, dans les domaines du sport et de la culture principalement.

Les charges financières, qui s'élèvent à 1,102 M€, sont à nouveau en forte diminution de 8,25 % par rapport à 218 (-100 K€), bénéficiant de taux d'intérêt très bas sur les taux fixes et de taux négatifs sur les taux variables, phénomène affectant favorablement la part de l'encours à taux variables.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » représente 0,28 M€, comprenant pour 0,25 M€ de reversement de taxe de séjour à l'Office de Tourisme de Bayonne, 20 K€ de reversement de taxe de séjour au département des Pyrénées Atlantiques.

Enfin, les charges exceptionnelles sont de l'ordre de 417 K€ contre 1 M€ en 2018 ; en 2018 il s'agissait principalement du reversement des résultats excédentaires du budget de l'eau et de l'assainissement non collectif à la communauté d'agglomération, suite au transfert de ces compétences au 1^{er} janvier 2018.

2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement ont représenté globalement 32 M€ en 2019 contre 30,5 M€ en 2018.

Les deux postes principaux sont :

- le remboursement du capital des emprunts : 6,76 M€ (6,55 M€ en 2018),
- les dépenses d'équipement proprement dites (acquisitions et travaux, y compris travaux en régie et subventions d'équipement versées) : 22,73 M€ pour 21,66 M€ en 2018.

Les dépenses d'investissement comprennent également :

- des travaux effectués pour le compte du Département des Pyrénées-Atlantiques et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour 42 K€, lesquels en assurent le financement ;
- des opérations diverses 1,9 M€, dont 1,4 M€ au titre des remboursements à l'EPFL Pays Basque fixés par les différentes conventions de portage foncier en cours, et 502 K€ de remboursement de taxes d'aménagement trop perçues de l'Etat les années précédentes.

Pour les dépenses d'équipement, le taux de paiement des crédits votés est de 51 % étant souligné que le taux d'engagement, correspondant aux marchés conclus et aux commandes signées, atteint pour sa part 87,7 %. Les dépenses engagées en 2019 mais non encore payées au 31 décembre sont reportées sur l'exercice 2020 pour un total de 15,8 M€.

La répartition des dépenses d'équipement par domaine d'activité soit 22,2 M€, est la suivante :

- 1,5 M€ dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance, avec principalement la poursuite de la rénovation de l'école Brana (300 K€) et de la cantine de l'école du Grand Bayonne (90 K€), la réfection des sanitaires de l'école Jules Ferry (123 K€) et du dortoir de l'école maternelle Malégarie (75 K€), 800 K€ pour le gros entretien de différentes écoles et 125 K€ de travaux divers dans les crèches.

- 3,3 M€ consacrés à la culture et au patrimoine, dont 632 K€ pour la restructuration du musée Bonnat-Helleu, 1 365 K€ pour la fin des travaux du cinéma l'Atalante, 468 K€ pour l'étude de programmation des travaux de la médiathèque, 300 K€ pour la conservation et la réhabilitation du patrimoine bâti (remparts Lachepaillet et Mousserolles, Eglise Saint Esprit, bâtiment CIAP Ilot de la Monnaie), et 237 K€ pour l'enrichissement et la conservation des collections des musées municipaux.

- 3,3 M€ pour les équipements sportifs, dont 1,4 M€ pour les terrains synthétiques du stade Didier Deschamps, 1,2 M€ pour les vestiaires de football de la Floride, 250 K€ d'aménagements et de travaux dans les piscines, et près de 300 K€ de travaux d'entretien dans les divers bâtiments sportifs et gymnases.

- 9,4 M€ ont été investis dans l'aménagement des espaces publics et la voirie. Parmi les plus significatifs, la maison de quartier du Séqué a représenté 1,3 M€. Les aménagements des berges de l'Adour ont été réalisés pour 483 K€, ceux de la place Jacques Portes (270 K€) et du carreau des halles (280 K€) se sont poursuivis. D'autres espaces publics ont été réhabilités ou sont en cours de réhabilitation pour un total de 1,3 M€, parmi lesquels la place du Polo, la place Patxa, la rue de l'Esté ou le square Léo Pouzac. Il faut également citer les investissements dans les espaces verts, pour 306 K€, les aménagements de la plaine d'Ansot pour 300 K€, l'accompagnement des aménagements du Tram'Bus, pour 631 K€, l'aménagement des chemins de Pinède et

Loustaou, pour 165 K€. L'enfouissement des réseaux du quartier des Arènes a été réalisé pour 724 K€. Les autres travaux de voirie ont été de l'ordre 2,7 M€. Le programme de rénovation de l'éclairage public s'est poursuivi pour 0,8 M€.

- 4,7 M€ ont été investis au bénéfice des bâtiments et équipements communaux, le renouvellement et la modernisation du système d'information. En outre la commune a fait l'acquisition d'un immeuble impasse Latournerie, pour 600 K€.

Enfin, 530 K€ de subventions ont été versée aux propriétaires dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat du centre ancien, et 70 K€ à l'Association Culturelle Israelite dans le cadre de la poursuite des travaux de réhabilitation de la synagogue de Bayonne.

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 27,5 M€, se répartissent ainsi pour les principaux postes :

- ressources propres : 5,5 M€ correspondant à la taxe d'aménagement (950 k€), au FCTVA (3,2 M€) et aux amendes de police (1,3M€).
- subventions reçues en cofinancement des opérations d'investissement : 1,97 M€
- produits des cessions : 6,23 M€ dont 5,24 M€ pour la vente des terrains du Prissé, et 597 K€ pour la vente d'un terrain à Saint-Bernard ;
- 1,53 M€ de reversement d'annuité de l'EPFL, suite à la vente par celui-ci aux opérateurs du logement social d'immeubles acquis pour le compte de la Ville et pour lesquelles elle avait versé les annuités correspondantes. Dès lors et conformément aux conventions Ville – EPFL, celui-ci a remboursé la Ville le montant des annuités.
- autofinancement net : 3,7 M€ contre 3,1 M€ en 2018.
- emprunt : 8 M€, comme en 2018, mobilisés dans des conditions de taux très favorables.

II – LA SITUATION FINANCIERE

Entre 2018 et 2019, les recettes de fonctionnement ont progressé de 2,6 % et les dépenses de fonctionnement de 0,7%. Ainsi, l'autofinancement brut progresse de près de 15 % pour atteindre le niveau record de 10,7M€.

L'endettement

Le capital de la dette au 31 décembre 2019 est de 61,7 M€, en soit un niveau légèrement supérieur par rapport à celui constaté à la fin de l'exercice 2018 (60,3 M€).

La quasi-stabilité de l'encours s'explique de la manière suivante :

- le capital remboursé en 2019 représente 6,7 M€ ;
- deux nouveaux emprunts de 4 M€ chacun ont été mobilisés en 2019, l'un au taux fixe de 0,54 % souscrit auprès du Crédit Agricole, l'autre à taux variable, sur index Euribor 3 mois + 0,08 % pendant 5 ans puis à taux fixe de 0,52 % pendant 15 ans, souscrit auprès de la Société Générale.

La répartition de la dette par type de taux d'intérêt se présente ainsi : 60,4% d'emprunts à taux fixes (62% fin 2018), 32% pour les taux variables (identique à 2018) et 7,6% de contrats indexés sur livret A (6 % fin 2018).

Par ailleurs, l'exercice 2019 s'est caractérisé par une renégociation avec la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires, qui s'est conclue par un basculement d'emprunts à taux fixe particulièrement élevés, vers des contrats indexés sur du livret A, pour un gain en

intérêts de 150 K€ sur la durée résiduelle des prêts concernés.

Au final, pour le seul budget principal, le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 1,58% (2,12 % fin 2018), et la durée résiduelle de l'encours est de 13 ans.

L'encours de l'endettement étant quasiment stable, le ratio de désendettement (dette/CAF brute) passe à 5,8 ans contre 6,5 ans en 2018, sous l'effet du renforcement de l'autofinancement brut.

Quant à la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement réalisées, elle dégage un solde positif dépassant 2,7 M€. L'addition du résultat au 31/12/2018 (8,5 M€) et de ce solde positif constitue le résultat de clôture du compte administratif au 31/12/2019 : 11,2 M€, qui correspond au niveau du fonds de roulement.

En conclusion, ce compte administratif 2019 du budget principal présente les caractéristiques suivantes :

- une dynamique des ressources de fonctionnement en lien avec la dynamique démographique de la commune ;
- une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement qui est nettement inférieure au plafond fixé par le contrat avec l'Etat ;
- un autofinancement brut qui atteint un niveau record de 10,7 M€ ;
- une progression des investissements de 5 %, qui représentent 426 € par habitant contre 298 € en moyenne nationale 2018;
- un encours de dette stabilisé et un ratio de désendettement qui passe à 5,8 ans.

Ces résultats, forte progression de l'autofinancement brut, amélioration de la solvabilité de la collectivité avec un ratio de désendettement en dessous de 6 ans, traduisent une situation financière très saine.

Pour mémoire, la loi de programmation des finances publiques fixe le plafond de référence de cet indicateur de solvabilité à 12 ans pour les communes, et la moyenne des communes de la strate se situe à 7,3 ans.

Voté sous la présidence de Mme Durruty.
M. le Maire ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mme BROCARD ne participent pas au vote.

M. BERGE, Mme HERRERA LANDA (avec mandat) ne participent pas au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne